

# Hénin-Beaumont : menacé de licenciement, un conseiller de la Mission locale contre-attaque aux prud'hommes

Alors qu'il est sous le coup d'une procédure de licenciement, Vincent Delvalle, conseiller à la Mission locale et délégué syndical, est venu défendre ses intérêts devant le conseil des prud'hommes, à Arras. Il conteste la mise à pied dont il a fait l'objet en juillet et réclame 30 000 euros de dommages et intérêts.

La Voix du Nord. Céline Debette | Publié le 31/01/2022

[partager twitter](#)

Cette fois encore, Vincent Delvalle a pu compter sur le soutien de ses collègues de la CGT, présents à l'audience du conseil des prud'hommes d'Arras.

Le [15 novembre](#), Vincent Delvalle était convoqué au siège de la Mission locale d'Hénin-Carvin pour un entretien préalable à sanction. Un rendez-vous auquel ce conseiller de l'antenne de Rouvroy ne s'était pas rendu seul. Il avait, en effet, convié des représentants et militants de la CGT, syndicat au sein duquel il est lui-même élu. Depuis ? « *Une procédure de licenciement a été engagée contre moi, mais comme je suis un salarié protégé, une enquête a été confiée à l'Inspection du travail qui doit rendre ses conclusions le 9 février au plus tard.* »

Cette procédure fait suite à une mise à pied de trois jours avec retenue de salaire, datant de juillet 2020, qu'il conteste farouchement. Et qui l'a donc amené à saisir le conseil des prud'hommes d'Arras dont l'audience, après avoir été reportée le 8 novembre, s'est finalement tenue ce lundi matin.

Les avocats des deux parties sont longuement revenus sur les motivations de cette sanction disciplinaire, consécutive, entre autres, d'un « *comportement déplacé* » envers sa direction et d'une « *activité professionnelle défailante* ». En l'occurrence, le conseiller rouvroysien n'aurait pas suffisamment télétravaillé durant le premier confinement. « *J'ai fait ce que j'ai pu avec le matériel que j'avais* », se justifie-t-il, indiquant ne pas avoir eu d'autre choix que d'utiliser son ordinateur personnel et avoir été confronté à un dysfonctionnement de sa messagerie.

Sans le dire vertement, pour son avocat, Vincent Delvalle est, en réalité, victime de discrimination syndicale. « *Il a été embauché en 2006 et jusqu'en 2011, il n'a jamais eu de problème. Ses conditions de travail ont commencé à se dégrader cette année-là où, hasard du calendrier, il a pris des responsabilités à la CGT. Depuis, on tire à boulets rouges sur lui* », analyse Me Mounir Bourhaba.

Me Céline Lestrelin estime, à l'inverse, que le conseiller est un fin stratège : « *Quand il est pris en défaut, il réagit. Pour lui, la meilleure défense, c'est l'attaque* ». Pour

l'avocate de la Mission locale, « *son insuffisance professionnelle est constatée et caractérisée* » ? alors que « *l'employeur est à l'écoute et fait des efforts* ». Elle en veut notamment pour preuve cette mise à disposition d'une assistante administrative pour qu'il ne se retrouve pas seul dans son local à Rouvroy comme il avait pu s'en plaindre.

Le conseil des prud'hommes rendra sa décision le 21 mars prochain. D'ici là, Vincent Delvalle saura si son licenciement est acté.

